



VILLE DE  
LA TOUR-DE-PEILZ  
*Municipalité*

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 7/2015

le 18 mars 2015

**Concerne :**

Installation d'horodateurs suite à l'introduction de la nouvelle politique de stationnement - décompte final.

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

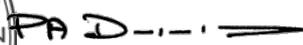
Suite à la réalisation des travaux précités, nous vous communiquons le décompte final.

Crédit demandé	Fr.	265'000.--
Crédit accordé par votre Conseil par le préavis municipal N° 2/2014	Fr.	235'000.--
Montant total des travaux exécutés	Fr.	202'539.55

Suite à l'amendement accepté par le Conseil communal, le choix des horodateurs s'est porté sur un modèle légèrement différent respectant le montant accepté ce qui représente une diminution de coût de l'ordre de Fr. 25'000.--. Par ailleurs, les socles en béton ont coûté Fr. 5'000.-- de moins que prévu par le choix d'une entreprise différente de celle ayant réalisé les travaux à Vevey. Le service de signalisation de la police a assuré la pose des panneaux avec à la clé une économie de quelque Fr. 20'000.--. Enfin, les frais pour imprévus estimés à hauteur de Fr. 7'000.-- n'ont pas été utilisés.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic : Le secrétaire :

Lyonel Kaufmann Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 2 mars 2015

ADM-1502-PAD-rc-CC-Comm07-2015-Horodateurs-décompte-final.docx

